

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 48100737-20161011-4_140_2016-DE**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS****SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2016 À 20 HEURES 30**

N° 4 - 140 / 2016 : CONTRAT RÉGIONAL UNIQUE D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS -
PROGRAMMATION 2016 - FONDS DE CONCOURS POUR LA
COMMUNE DE SAINT-JUÉRY - PISCINE DE RIVIÈRE DES AVALATS

L'An Deux Mille Seize, le 6 Octobre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 6 octobre 2016 à 20 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Jacques ROYER

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Claude LECOMTE), Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Patrick BÉTEILLE), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Steve JACKSON), Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir de Marie-Louise AT), Bruno CRUSEL (pouvoir de Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO (pouvoir de Geneviève PEREZ), Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Élodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Jacques ROYER, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR (pouvoir de Blandine THUEL), Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Jean-François ROCHEDREUX.

Membre suppléant présent votant : Madame Agnès BRU.

Membres suppléants présents non votants : Messieurs, Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir à Bruno CRUSEL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Steve JACKSON (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Marie-Louise AT (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrick BÉTEILLE (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Laurence PUJOL, Christian CHAMAYOU, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Gérard POUJADE, Michel TRÉBOSC, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL (pouvoir à Thierry DUJOUR), Stéphane BARDY, Robert AZAÏS.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE, Yves CHAPRON.

Présents : 38

Votants : 45

N° 4 - 140 / 2016 : CONTRAT RÉGIONAL UNIQUE D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS - PROGRAMMATION 2016 - FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE SAINT-JUÉRY - PISCINE DE RIVIÈRE DES AVALATS

Pilote : Direction générale des services – Mission financements extérieurs

Autres services concernés : Finances et budgets

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur

Lors de la séance du 30 juin 2015, vous avez approuvé le projet de contrat régional unique d'agglomération de l'Albigeois.

Dans ce cadre, la région a prévu que sa participation aux projets à maîtrise d'ouvrage communale (hors convention Grands sites de Midi-Pyrénées et axes « rénovation énergétique et accessibilité des bâtiments publics » et « cadre de vie »), était conditionnée à l'apport d'un fonds de concours communautaire d'un montant au moins équivalent à celui de son aide.

La proposition de programmation 2016 comprend le projet de la commune de Saint-Juéry de création d'une piscine de rivière aux Avalats.

Afin de permettre la participation de la région pour ce projet, il est donc nécessaire de prévoir l'attribution de fonds de concours communautaire d'un montant de 9 681 € correspondant au montant de la subvention sollicitée auprès de la région.

Il convient de préciser que ce fonds de concours ne sera mis en place que dans le cas où la région déciderait l'attribution de la subvention et que le montant du fonds de concours sera équivalent au montant de la participation régionale.

Je vous propose

- d'approuver le principe de l'attribution de ce fonds de concours,
- de prévoir que son montant sera égal au montant de la participation de la région dans la limite du montant indiqué ci-dessus,
- d'autoriser le président à signer la convention ci-jointe.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau du 22 septembre 2016,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le principe de l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Juéry pour l'opération « création d'une piscine de rivière aux Avalats », pour un montant maximum de 9 681 €.

DIT que le fonds de concours ne sera mis en place que dans le cas où la région Occitanie déciderait d'attribuer une subvention à l'opération présentée ci-dessus.

PRÉCISE que le montant de ce fonds de concours sera égal au montant de la participation de la région dans la limite du montant indiqué ci-dessus.

DIT QUE les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice.

AUTORISE monsieur le président à signer la convention ci-jointe.

Pour extrait conforme,
Fait le 6 octobre 2016,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE



**CONVENTION
POUR L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
À LA COMMUNE DE SAINT-JUÉRY**

Envoyé en préfecture le 11/10/2016

Reçu en préfecture le 11/10/2016

Affiché le

SLO

0737-20161011-4_140_2016-DE

Entre

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 6 octobre 2016,

ci-après dénommée "la communauté d'agglomération",

Et

La commune de Saint-Juéry, représentée par monsieur Jean-Paul RAYNAUD, maire, dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du

ci-après dénommée "la commune",

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

L'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

La communauté d'agglomération a décidé de verser un fonds de concours à la commune dans les conditions suivantes.

ARTICLE 1 :

La communauté d'agglomération versera un fonds de concours à la commune pour la création d'une piscine de rivière aux Avalats d'un montant maximum de 9 681 €.

Le fonds de concours représente 15 % d'un montant prévisionnel de dépenses estimé à 64 538 € HT.

ARTICLE 2 :

Le versement du fonds de concours sera effectué en une ou plusieurs fois sur présentation d'un état visé par le Maire et des justificatifs de paiement. Les factures des dépenses correspondant à l'objet du fonds de concours prévu à l'article 1 seront prises en compte à compter du 1er janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2017.

Un état récapitulatif des dépenses et un état des subventions attribuées et versées devront être joints à la demande de versement du solde du fonds de concours.

ARTICLE 3 :

L'opération « création d'une piscine de rivière aux Avalats » étant inscrite dans la programmation 2016 du contrat régional unique d'agglomération de l'Albigeois, il est précisé que les dépenses concernées par ce fonds de concours pourront bénéficier de subventions, notamment de la région Occitanie et du département du Tarn.

Le montant du fonds de concours sera égal à la subvention de la région Occitanie et ce montant, ainsi que son pourcentage, ne pourront excéder les limites précisées à l'article 1.

Fait à Saint-Juéry, le

Le président
de la communauté d'agglomération
de l'Albigeois,

Le maire de la commune
de Saint-Juéry,

Philippe BONNECARRÈRE

Jean-Paul RAYNAUD